

# FICHE D'INSCRIPTION

## ADULTE

### IDENTITE

NOM

^

—

---

---

- Sera amené à utiliser vos coordonnées (adresse postale ou courriel) pour vous informer de l'arrivée de vos réservations ou d'éventuelles pénalités de retard. Le réseau vous informe de sa programmation culturelle par l'envoi de courriels ou de newsletters.
- Votre inscription générera la réception de la newsletter de la direction de la culture.
- Si vous ne souhaitez pas que votre adresse e-mail rentre dans notre base de données, n'hésitez pas à nous le faire savoir lors de votre inscription ou à vous désinscrire en ligne.
  - Je ne souhaite pas recevoir la newsletter de la direction de la culture.
- Nous nous engageons à ne pas communiquer vos informations personnelles.

### DECLARATION

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_ déclare sur l'honneur que les informations ci-dessus sont exactes.

Je m'engage à :

- m'acquitter des pénalités de retard qui me sont signalées par e-mail ou courrier ;
- rembourser tout document détérioré ou perdu ;
- utiliser les services de la Médiathèque aux conditions précisées dans le règlement intérieur, dont je déclare avoir pris connaissance.

Fait à Bron, le \_\_\_\_\_

Signature :

---

n° de carte (à remplir par le réseau des médiathèques) : \_\_\_\_\_

## **EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES DE BRON :**

### Article 3

« L'accès au réseau des médiathèques est gratuit, dans le respect de ce règlement intérieur. »

« **Dans le réseau des médiathèques, chacun est tenu de respecter tant le personnel, les autres usagers, les collections que le matériel mis à disposition.** Les usagers veillent notamment à adopter un niveau sonore ne gênant pas les autres usagers du même espace, et à respecter l'équité d'utilisation des équipements mis à disposition. Les usagers ne doivent pas courir dans les locaux. Toute personne qui par son comportement ou son hygiène cause une nuisance pour le public ou le personnel, ou perturbe l'organisation de l'activité pourra être exclue immédiatement. Les personnes sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants pourront se voir refuser l'accès aux bibliothèques. »

« Le personnel peut être amené à demander la carte d'abonné à tout moment, et à procéder aux vérifications autorisées par la loi en cas de déclenchement du système antivol. »

*Le règlement intérieur est disponible à la demande à l'accueil des médiathèques du réseau, et consultable sur le site internet du réseau des médiathèques de la Ville de Bron.*